

LA VOIE MUNICIPALE



Numéro 9

Juillet 2011

||||||| VIE MUNICIPALE |||||

Mot du maire

Le printemps a été plutôt accaparant pour le Conseil et nos employés, et l'été s'annonce passablement occupé afin de finaliser la tâche. La crue des eaux nous a frappés de plein fouet mais nous avons déployé tous les efforts pour préserver nos acquis. À situation exceptionnelle, solution exceptionnelle... Et nous avons joué gagnant!

Comme vous l'avez probablement constaté, nous avons amorcé la remise en état des lieux en bordure du lac Champlain. Toutefois, l'érosion des berges et le piteux état du quai nous oblige à planifier la restauration de ceux-ci dans les meilleurs délais possibles. Soyez assuré que votre Conseil mettra toutes les énergies et les efforts en ce sens, et insistera auprès des instances gouvernementales pour en réduire l'impact financier pour nous tous.

Bien que les indemnités du gouvernement québécois puissent apporter un baume à nos sinistrés, ils ne compenseront jamais totalement les pertes réellement encourues. Nous sommes avec vous en toute solidarité. N'hésitez pas à me contacter au besoin.

Bon été !



Réal Pelletier, maire.

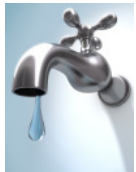
Maire suppléant



Le maire suppléant pour la période de juin à décembre 2011 est monsieur Daniel Boucher, conseiller au siège #1. Il est membre du Conseil municipal depuis 2009 et substitue au maire pour la corporation du Bassin Versant de Baie-Missisquoi (OBVBM).

Initiateur du Comité des communications, il en est le président depuis janvier 2010. Responsable du site internet de la municipalité, il participe également au comité de Sécurité publique, du Carrefour culturel, ainsi qu'au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité.

Qualité de l'eau potable à Philipsburg



La population de l'arrondissement de Philipsburg n'a aucun souci à se faire quant à la qualité de l'eau du réseau d'aqueduc. Les mesures de prévention prises lors de la crue des eaux ont permis de préserver cette qualité en tout temps. Une autre belle réalisation pour trinquer à votre santé...!

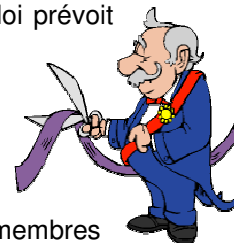
Enlèvement des ordures

Un rappel pour dire que les ordures ménagères doivent toujours être placées dans le bac prévu à cet effet (le vert). Sauf pour le prélèvement des gros rebuts, tous les sacs ou objets non placés dans le bac ne sont pas ramassés. Noter que le couvercle doit toujours être fermé. Merci pour votre collaboration.

Les pouvoirs du maire

Pour votre information, dans une municipalité comme la nôtre (moins de 5,000 habitants), la loi prévoit certains pouvoirs au maire élu, soient :

- Représenter l'ensemble de la population de la municipalité;
- Siéger à titre de représentant de la municipalité à la MRC;
- Veiller au bon fonctionnement de la municipalité en collégialité avec les autres membres du Conseil;
- Veiller à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés selon la loi;
- Veiller à l'accomplissement fidèle et impartial des règlements et des résolutions;
- Communiquer au Conseil les informations et les recommandations qu'il croit convenables dans l'intérêt de la municipalité ou des habitants de son territoire;
- Signer les documents au nom de la municipalité;
- Présider les séances du Conseil et en assurer le décorum;
- Ainsi que le droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur l'administration de la municipalité et sur le travail des fonctionnaires municipaux.



Disponibilité de la salle communautaire

Nous tenons à rappeler que la salle du Centre communautaire est accessible gratuitement, selon les disponibilités, à tout citoyen désirant organiser une activité communautaire pour nos citoyens. Pour toutes autres activités, les coûts de location sont minimes. Pour réservation, contacter le bureau municipal.

Achat d'une faucheuse

Au coût d'environ 9 000,00 \$, la municipalité s'est doté d'une faucheuse afin d'éviter de prime abord les délais dans les travaux, mais également dans le but de maintenir le principe d'autonomie dans la réalisation de nos travaux municipaux. Aussi longtemps que nos employés pourront exécutés ces travaux à des coûts moindres, c'est autant d'argent que l'on économise.

Dossiers en cours



- Internet haute vitesse;
- agrandissement du garage municipal;
- réclamation des dépenses pour la situation d'urgence;
- réduction des heures à la douane;
- kiosque d'information à la douane principale;
- restauration des berges et du quai.

VIE COMMUNAUTAIRE

Remise de bourses d'études

Le nom du récipiendaire pour la bourse d'études de l'école *Massey-Vanier High School* est mademoiselle **Sarah Royea**. Les heureux récipiendaires pour l'école *Jean-Jacques-Bertrand* sont **Jo Jefferson** et **Stéfanie Messier**. Ces bourses ont été remises par madame la conseillère Ginette Lamoureux-Messier. Félicitations à ces valeureux élèves.



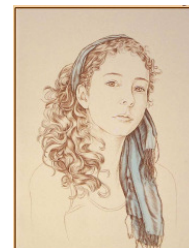
Prix du « Vent d'Ouest »



Dans son nouvel agenda 2011-2012, le chroniqueur et sommelier bien connu Philippe Lapeyrie classe le « **Vent d'Ouest** » du Domaine du Ridge parmi les meilleurs vins blancs secs produits au Québec en le nommant ni plus ni moins « *Le vin du jour de paie* »! Ses commentaires élogieux ont fait la joie du propriétaire vigneron Denis Paradis et du maître de chai Matthieu Marciniak, qui étaient tous deux présents lors du lancement qui a eu lieu le 16 mai dernier à Montréal. Chaleureuses félicitations !

Exposition artistique

Une exposition de « **Portraits burins** » de Christiane Roy sera présentée à la Galerie Paige Knight du Musée Missisquoi, au 2, rue River à Stanbridge East, du 28 juin au 24 juillet 2011. Ouvert tous les jours de 10 à 17 h.



Programme « Bon Voisin Bon Œil »

Lancé à Bedford il y a quelques années, ce programme arrive à Saint-Armand grâce à l'initiative de la conseillère madame Marielle Cartier. En collaboration avec la Sûreté du Québec et Info-crime, il a pour but de faire participer les citoyens à la surveillance de quartier et offre des numéros de téléphones d'urgence. Vous recevrez sous peu une petite pancarte à placer dans une fenêtre en façade de votre résidence pour y participer et c'est gratuit... Il suffira par la suite d'ouvrir l'œil pour une entraide mutuelle. Pour plus d'information communiquez par courriel avec madame Cartier à l'adresse : mariellecartier@b2b2c.ca

Votre adresse civique est-elle bien visible ?

Un **deuxième avis** pour rappeler que votre adresse civique doit **TOUJOURS** être bien visible à partir de la rue et ce **en tout temps**. C'est avant tout une question de sécurité mais aussi une réglementation municipale qui pourrait entraîner une amende pour les contrevenants. Prendre note que votre Conseil suit de près ce dossier.

Le film « Marécages » de Guy Édoin



Entièrement filmé à St-Armand même et dont la sortie est prévue pour octobre 2011, ce long métrage présente la famille Santerre qui travaille sur une ferme laitière alors que la sécheresse sévit et que les terres se dessèchent. D'autres événements viendront perturber leur vie familiale et professionnelle.

Mettant en vedette Luc Picard et Pascale Bussières, ce film de Guy Édoin, un armandois de naissance, parle des réalités de l'agriculture d'aujourd'hui.

Pour un aperçu, visitez le site « **J'aime Saint-Armand** » de monsieur Jean Trudeau:

<http://armandois.blogspot.com>

Pendant que vous y serez, jetez un coup d'œil à la lettre déposée lors de la dernière assemblée du Conseil par monsieur Paul Thouin et madame Anne Potvin dans le cadre des inondations. Profitez aussi de l'occasion pour vous inscrire officiellement sur ce blog fort intéressant...

Déménagement de la « Station communautaire »

Comme vous le savez probablement, la « Station communautaire » a déménagé ses effets dans les locaux de l'ancien hôtel de ville de Philipsburg (situé en face du bureau des postes), sis au 203, rue Philips. Plus de place pour de meilleurs services... Toujours au même numéro de téléphone : **450.248.4443**. Par courriel : **stationcommunautaire@bellnet.ca**.

■■■■■■ **DÉVELOPPEMENT DURABLE** ■■■■■■

INONDATIONS : Rencontre avec le Premier Ministre

C'est le mercredi 22 juin dernier, à Saint-Jean-sur-Richelieu, que le Premier Ministre du Québec, monsieur Jean Charest, a rencontré les maires des villes sinistrées par les inondations en Montérégie. Il était accompagné par le Ministre de la sécurité publique, monsieur Robert Dutil ainsi que monsieur Laurent Lessard, Ministre des affaires municipales, des régions et de l'organisation du territoire (MAMROT). Dans l'impossibilité de notre maire d'être présent, c'est monsieur Daniel Boucher, maire suppléant, qui s'y est présenté.

Cette rencontre avait essentiellement pour but de nous informer sur les montants et modalités d'indemnisation pour une résidence principale d'un particulier, soient :



- Maximum de 3 000 \$ pour les mesures de prévention temporaire;
- Maximum de 25 000\$ pour la démolition et autres frais afférents;
- Maximum de 150 000\$ pour l'aide financière de reconstruction ou rénovation.

De plus, toute résidence principale lourdement endommagée ou détruite située en zone inondable de 0-2 ans, ne pourra être reconstruite au dire du ministre Laurent Lessard. Pour la zone inondable 2-20 ans, la reconstruction ou la rénovation seront acceptées pour indemnisation. Aucune indemnisation pour une résidence secondaire.

D'autre part, monsieur Charest a annoncé qu'un système de surveillance hydrologique et météorologique sera mis sur pied conjointement avec nos partenaires américains afin de prévoir de tels débordements. La municipalité de Saint-Armand, de par sa vision à prévoir l'imprévisible, n'est sûrement pas étrangère à cette annonce selon les commentaires de monsieur Charest...

Les chemins de la falaise



C'est le 27 mai 2011 que les représentants de la corporation « *La Falaise Inc.* » ont remis officiellement tous les biens meubles et immeubles de la corporation à la municipalité de Saint-Armand. Cette annonce a été faite lors de la rencontre des citoyens de la falaise le samedi 25 juin dernier en présence de notre maire Pelletier, de la conseillère, madame Marielle Cartier, ainsi que du conseiller, monsieur Daniel Boucher. Rencontre au cours de laquelle les citoyens ont aussi été consultés sur l'avenir de leur quartier. La corporation « *La Falaise Inc.* » n'ayant plus sa raison d'être, celle-ci devrait être dissoute d'ici quelques semaines.

Le Bassin Versant Baie Missisquoi

Le mercredi 16 juin dernier, le conseil administratif de la corporation du Bassin Versant Baie Missisquoi s'est réuni au Centre communautaire de Saint-Armand pour son assemblée générale annuelle. Le bilan 2010 a été déposé et les projets pour 2011 ont été annoncés. Pour information sur la corporation, accédez au site :

<http://cbvbm.esm.qc.ca>



Herbe à poux

L'arrivée du mois de juillet va de pair avec le contrôle de l'**herbe à poux**, une plante au pollen hautement allergène très répandue sur le territoire québécois. Cette année encore, les autorités de la santé publique font appel à la collaboration de la population et de tous les acteurs concernés pour prendre part dès maintenant aux efforts collectifs destinés à contrôler la prolifération de la plante. Prévenir la prolifération de l'herbe à poux, c'est facile quand tout le monde s'y met. Serez-vous des nôtres...!



Ambrosia artemisiifolia (Photo : Dr. Marianne Klug)

||||||| **CALENDRIER** |||||||

18 juillet

2^{ème} cueillette des gros rebuts.

1er août

Assemblée régulière du Conseil au Centre communautaire à 19h30.

16 août

Assemblée de la MRC à Cowansville, 19h30.

5 Septembre

Fête du travail. Bureau municipal fermé.

6 septembre

Assemblée régulière du Conseil au Centre communautaire à 19h30.

20 septembre

Assemblée de la MRC à Cowansville, 19h30.

Votre activité peut se retrouver dans notre calendrier en faisant parvenir les informations pertinentes à l'adresse de courriel suivante :

starmand@bellnet.ca

NOTE : Pour toute information complémentaire quant au contenu des articles, n'hésitez pas à communiquer avec l'hôtel de ville en laissant un message au maire. Réal Pelletier se fera un plaisir de répondre à votre message dans les plus brefs délais : **starmand@bellnet.ca** par courriel, **450.248.2344** par téléphone.